Saint-Martin-en-Haut

La mairie de Saint-Martin-en-Haut (4 086 habitants)
Recrute un agent d'entretien et de restauration (H/F)
Poste à pourvoir au 1er février 2027
Temps non complet : 33/35e annualisé

Placé(e) sous l'autorité du Maire et sous la responsabilité hiérarchique directe du Directeur général des services, l'agent assure l'entretien ménager des bâtiments communaux tout au long de l'année. En période scolaire, il complète son service au restaurant scolaire municipal, sous l'autorité du chef de cuisine : aide à la production, distribution des repas et entretien des locaux et du matériel.

Le restaurant municipal prépare et sert le repas de midi aux élèves des établissements de la commune (maternelles, primaires, collèges), soit environ 1 100 couverts par jour en période scolaire.

MISSIONS SPÉCIFIQUES AU POSTE

- **Entretien ménager des bâtiments communaux :**
 - ✓ Assurer le nettoyage régulier des bureaux, accueils, salles, couloirs et sanitaires.
 - ✓ Organiser ses interventions en fonction des horaires d'ouverture au public et de l'occupation des locaux.
 - ✓ Utiliser et ranger le matériel et les produits d'entretien dans le respect des consignes de sécurité ; signaler les besoins de réapprovisionnement.
 - ✓ La liste des locaux à entretenir est fixée par l'autorité territoriale et susceptible d'évoluer en fonction des besoins du service.
- **Restaurant scolaire (période scolaire, dans le respect des normes HACCP et du PMS) :**
 - ✓ Aider à la confection et à la production des préparations culinaires.
 - ✓ Dresser, décorer et distribuer les repas au self (élémentaires, collégiens, adultes) et en salle (maternelles).
 - ✓ Accompagner les convives pendant le service.
 - ✓ Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux, de la vaisselle et du matériel de restauration.
- **Missions transversales :**
 - ✓ Informer la hiérarchie de tout dysfonctionnement constaté (équipements détériorés, problème de sécurité…).
 - ✓ Être force de proposition pour améliorer l'aménagement et l'entretien des locaux.
 - ✓ Assurer ponctuellement le remplacement de collègues en cas de besoin.

EXIGENCES REQUISES

- Maîtrise des techniques d'entretien ménager et de l'utilisation des produits (dosage, stockage, sécurité)
- Maîtrise des principes de nettoyage et de désinfection
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (méthode HACCP), ou capacité à les acquérir
- Relationnel facile, en particulier avec les enfants
- Capacité à travailler seul(e) comme en équipe

CONDITIONS D'EXERCICE

- Port de vêtements professionnels adaptés et des équipements de protection individuelle (EPI)
- Travail seul(e) en début de matinée dans les bâtiments communaux, en équipe au restaurant scolaire
- Pénibilité physique : station debout prolongée, port de charges, postures, cadence soutenue lors des services
- Manipulation de produits d'entretien

HORAIRES DE TRAVAIL

- Temps non complet annualisé de 33 h hebdomadaires en moyenne (33/35e) :
 - ✓ Entretien des bâtiments communaux : 20,5 h par semaine, toute l'année ;
 - ✓ Restaurant scolaire : 18 h par semaine sur les 36 semaines scolaires, soit 12,5 h hebdomadaires annualisées.
- Emploi du temps de référence (période scolaire) :

Jour	Bâtiments communaux	Restaurant scolaire*
Lundi	6 h – 10 h (4 h)	10 h 30 – 15 h 30
Mardi	6 h – 10 h (4 h)	10 h 30 – 15 h 30
Mercredi	6 h – 10 h 30 (4 h 30)	—
Jeudi	6 h – 10 h (4 h)	10 h 30 – 15 h 30
Vendredi	6 h – 10 h (4 h)	10 h 30 – 15 h 30

** 4 h 30 de travail et 30 min de pause, en période scolaire uniquement.*

- Emploi du temps de référence sur 2 périodes : période scolaire et vacances scolaires
- Horaires modulables selon les besoins des services ; service exceptionnel possible le week-end et les jours fériés
- Repos hebdomadaire le samedi et le dimanche, sauf obligations de service exceptionnelles

PROFIL

- Autonomie, organisation et méthode
- Rigueur, notamment dans le respect des règles d'hygiène
- Ponctualité et assiduité
- Esprit d'initiative et sens du travail en équipe
- Disponibilité et capacité d'adaptation
- Conscience professionnelle, sens du service public et discrétion irréprochable

STATUT ET RÉMUNÉRATION

- **Statut :** recrutement ouvert aux fonctionnaires titulaires et aux contractuels, selon la réglementation en vigueur
- **Rémunération :** conditions statutaires, suivant la grille des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)

Pour plus de renseignements sur cette offre d'emploi : Nathalie BERGER, 04.78.48.57.25.

Candidature reçue jusqu'au 2 décembre 2026.

Par courriel : nathalie.berger@stmarth.fr

Par courrier : Mairie de Saint-Martin-en-Haut – Service R.H. Recrutement – Place de la mairie – 69850 SAINT-MARTIN-EN-HAUT